

AU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 18 avril 2016 à 20h sous la présidence de monsieur Ludovic JULIEN, Maire, le Conseil Municipal s'est réuni en salle Annexe de la Mairie.

Présents : messieurs JULIEN, DUFREGNE, GUEULLET, DENIS, CHERION, mesdames DORIAT, EDELIN, DUPOUX, AGUINET.

Excusés : Madame FAVIER (pouvoir M GUEULLET), Madame BELMILIANI (pouvoir M JULIEN), Madame PARIS (pouvoir M DUFREGNE), Monsieur JUAN (pouvoir M CHERION), Monsieur VOLAT, Monsieur RONCERET.

Secrétaire de séance : Madame EDELIN

1) Budget de la commune

Jean Paul DUFREGNE Adjoint chargé des Finances présentent le projet de budget 2016. Les dépenses de fonctionnement sont prévues à 1 261 577 € avec un virement de 200 000 € à la section des investissements, et les recettes à 1 261 577€. Les dépenses d'investissement sont prévues 1 712 062 € (avec 338 500 € de restes à réaliser) et les recettes à 1 712 062 € (avec 174 750 € de restes à réaliser).

Au niveau du fonctionnement, la Dotation Forfaitaire baisse de 20 127 € en 2016 (131 433 € contre environ 173 000 € en 2013). Une Dotation appelée Centre Bourg de 72 791 € obtenue en 2014 a permis de compenser cette baisse, malheureusement la commune n'a aucune visibilité sur le devenir de cette dotation, elle permet pour l'instant de maintenir un excédent de fonctionnement servant à financer les projets d'investissements. Autre évènement, la crèche de Saint-Menoux va devenir communautaire au mois de septembre, la participation communale était estimée à 31 623 € en 2015 sur un budget d'environ 172 000 €, ce qui devrait permettre une économie de fonctionnement en 2016.

Les subventions votées aux associations sont reconduites en 2016. Une subvention exceptionnelle de 275 € est attribuée à l'école afin de financer 50 % de la participation des élèves aux finales nationales du championnat du jeu d'échecs à Brissac (Hérault) suite à l'obtention du titre de champion académique d'Auvergne obtenu à Clermont-Ferrand.

Les élus proposent de maintenir les taux d'impositions à leur niveau de 2015

- Taxe d'habitation 23.35%
- Taxe foncière bâti 15.07 %
- Taxe foncière non bâti 29.83 %
- CFE 28.51%

La maîtrise budgétaire de ces dernières années permet à la commune d'autofinancer un programme d'investissements renforçant le pôle jeunesse ainsi que des travaux d'embellissement et de sécurisation du Centre Bourg. Un emprunt de 250 000 € a été budgétisé, il sera ajusté en fonction de l'avancement des projets et des marges budgétaires obtenues sur l'exercice 2016.

- Création d'un bâtiment périscolaire (Cantine, Accueil de loisirs, Garderie Périscolaire) pour un montant de 816 000 € HT financé à plus de 76% (624 500 €) par des subventions de l'Etat, du Département et de la CAF. Les travaux pourraient débuter au second semestre 2016. Les travaux devraient durer environ 1 an, une grosse partie du coût sera appliquée sur le budget 2017.

- Après la réalisation des sondages archéologiques, les travaux du Contrat d'Aménagement de Bourg concernant les abords de l'église et de la mairie devraient reprendre prochainement :

. rue des Granges 52 600 € travaux de voirie réalisés par le syndicat de voirie d'Ygrande (15 600 € Département 20 800 € Etat, 15 600 € commune). Il s'agit d'une opération subventionnée à 70%. Des travaux d'enfouissement des réseaux pour l'éclairage public, électricité et télécommunications ainsi que la pose de 2 candélabres vont être réalisés dans cette même rue par le SDE 03 pour un montant global de 43 270 € (part du SDE 03 27 318 € soit 63 %, commune 15 952 € soit 37% montant remboursé sur 10 ans).

. Abords de l'église (Place de la Croix, cheminement autour de l'église) et abords de la mairie 251 800 € HT, travaux réalisés par Centre Voirie (75 540 € Département, 100 720 € DETR dont 45 520 € en attente, 75 540 € commune). Il s'agit d'une opération subventionnée à 70%.

. Réfection de la rue des Vignes pour un coût de 136 200 € HT (40 860 € Département, 95 340 € pour la commune, une demande de DETR sera effectuée concernant l'accessibilité). L'opération devrait se dérouler dans le second semestre 2016. L'opération est subventionnée à 30%.

- Réalisation de la maison du Football pour un coût de 120 000 € HT (Fédération Française de Football 40 000 €, Etat 39 400 €, Département 16 600 €, Commune 24 000 €). Il s'agit d'une opération subventionnée à 80 %.

- Au niveau des bâtiments communaux, environ 50 000 € de travaux ont été budgétés : remplacement de vitrage et des luminaires au Centre d'Animation Culturelle dans le but de réaliser des économies d'énergie ainsi que la réfection du bardage bois, installation de rideaux et de stores à l'école, changement de portes à la buvette du stade ainsi que dans les vestiaires, réfection des rives du presbytère.

- Au niveau du matériel, 30 000 € ont été budgétés : achat d'un tracteur tondeuse pour les services techniques ainsi que du matériel de voirie.

- Concernant l'église, 5 000 € sont dédiés à la sécurisation.

Jean-Paul DUFREGNE rappelle aussi que la commune participe au financement du nouveau Centre Social de Souvigny. Elle contribue à hauteur de 27 637 € pour un projet de 763 000 € HT. Cette année la somme de 8291 € est inscrite au budget, il s'agit du solde de cette participation.

Daniel GUEULLET s'étonne que rien n'ait été prévu dans le budget au sujet d'un pôle santé délocalisé en référence avec le projet intercommunal. Jean-Paul DUFREGNE souhaite que la question du pôle soit évoquée lors d'un prochain Conseil Municipal. Il précise que le projet vient seulement d'être agréé par l'ARS (Agence Régionale de Santé) et que rien ne permet aujourd'hui d'envisager une inscription budgétaire qui ne reposerait sur aucun fait concret. Il précise également que 3 dossiers de subvention ont été déposés auprès du Conseil Départemental pour les projets de voirie, de maison du football et d'aménagement de Bourg, soit le maximum pris en compte. Il rajoute qu'en cas d'avancement de ce dossier en 2016 générant des mouvements budgétaires, il sera toujours possible de prendre une délibération pour acter une modification budgétaire.

Au vote :

11 pour

2 abstentions (Daniel GUEULLET, Cendrine FAVIER)

2) Budget du contrôle Technique

Jean Paul DUFREGNE Adjoint chargé des Finances présentent le projet de budget 2016 du Contrôle Technique Automobile. Les dépenses et les recettes de fonctionnement sont prévues à 25 610 €. Les dépenses et les recettes d'investissement sont prévues à 22 169 €. Ce budget est adopté à l'unanimité.

3) SDE 03

Le Conseil municipal instaure une redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz. Cette compétence est déléguée au SDE 03.

4) Accessibilité

Jean Guy CHERION propose un agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) pour les établissements et installations de la commune à mettre aux normes : Mairie, Poste, Cantine scolaire, église, entrée du cimetière, école maternelle, jardins publics, wc publics. Les différents travaux seront réalisés sur 3 ans, beaucoup sont inclus dans le contrat d'aménagement de bourg. Le montant total retenu est de 58 000 €.

5) Contrat d'Aménagement de Bourg

Suite aux sondages archéologiques, les travaux pourront bientôt commencer (courant mai) dans la rue des Granges ainsi que Place de la Croix et aux abords de l'église.

8) Traité de libre échange transatlantique (TAFTA)

Le Conseil Municipal de Saint-Menoux après en avoir débattu, demande au gouvernement de la République de se retirer de ces négociations néfastes pour l'avenir du pays. La municipalité s'oppose notamment :

- à l'introduction d'un mécanisme de règlement des différends entre les investisseurs et les Etats, qui autoriserait les multinationales à contester en justice des décisions prise par les Etats pour protéger leurs populations ou l'environnement.
- la remise en cause de la capacités des Etats et des collectivités territoriales à maintenir des services publics, à protéger les droits sociaux, à garantir la protection sociale, à maintenir les activités associatives, sociales et culturelles, à investir dans les secteurs d'intérêt général, etc..
- la remise en cause de nos préférences collectives en matière de santé et de sécurité alimentaire, d'environnement, d'éthique et d'agriculture (ex : mise en concurrence avec des fermes de type 1 000 vaches, hormones etc...)

Pour toutes ces raisons les élus déclarent la commune de Saint-Menoux Hors zone TAFTA.

6) Bureau de Poste

Le groupe la Poste propose à partir de 2017, une nouvelle organisation pour le bureau de Poste de la commune comprenant une diminution des horaires de 18h à 15h avec des ouvertures l'après-midi (14h-17h) et non plus le matin. Le bureau de Poste serait tenu par un facteur guichetier. Ce changement induirait forcément une baisse de fréquentation de la Poste. Le Conseil Municipal est défavorable à cette proposition.

7) Télécommunication

Suite à la loi Macron, le groupe ORANGE procède à la dépose des cabines téléphoniques dans l'ensemble des communes française. La commune n'est pas dans l'absolu défavorable à l'enlèvement de ladite cabine mais elle souhaiterait que les contreparties soit appliquées c'est-à-dire une couverture réelle en 3 G de l'ensemble de la commune ce qui n'est pas le cas actuellement alors que l'opérateur historique mentionne l'existence d'une 3G fictive sur la commune. Un courrier sera adressé dans ce sens au groupe ORANGE afin de mettre en corrélation ses cartes avec la réalité du terrain.

8) Club House

- Daniel GUEULLET souhaiterait que l'on avance plus vite sur le dossier du club house, il rappelle que la subvention de la Fédération Française de Football est acquise si les travaux sont achevés au 15 novembre.

9) Chantier international de jeunes

Un chantier international de jeunes se déroulera du 3 au 10 juillet en partenariat avec la Communauté de communes, le créneau et l'IME le Reray. Un pot d'accueil se déroulera le 4 juillet à 19h dans la cour de la mairie.

Fin de la séance 23h30